

N° 2023-167

Le Maire de la Commune de Templeuve-en-Pévèle,

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L.2212-1 et L.2212-2,

Vu le Code de la santé publique et, notamment, ses articles L.3321-1, L.3335, L.3334-1 et L.3334-2, alinéa 1,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2002, fixant l'heure de fermeture des établissements ouverts au public,

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'une licence de petite restauration temporaire présentée par Brigitte Nelken, agissant en qualité de Présidente de la compagnie « La Belle Histoire », demeurant à Lille (59000), 36 rue Louis Faure, à l'occasion de la manifestation des « Meuh d'Or » qui aura lieu dans le parc du château Baratte, Avenue Georges Baratte à Templeuve-en-Pévèle (59242) du 12 au 23 juin 2023 inclus.

Considérant que cette manifestation correspond à la définition prévue à l'article L.3334-2 alinéa 1 du code de la santé publique,

ARRÊTE

Article 1 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté 2023-161 en date du 5 juin 2023.

Article 2 : Brigitte Nelken, agissant en qualité de Présidente de la compagnie « La Belle Histoire », demeurant à Lille (59000), 36 rue Louis Faure, est autorisée à ouvrir une licence de petite restauration temporaire dans le parc du château Baratte de Templeuve-en-Pévèle (59242) du 12 au 23 juin 2023 inclus à l'occasion de la manifestation des « Meuh d'Or ».

Article 3 : L'ouverture sera soumise aux horaires fixés par l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2002.

Article 4 : Le bénéficiaire de la présente autorisation devra se conformer strictement aux prescriptions imposées aux licences de petite restauration temporaires.

Article 5 : Toute infraction à la réglementation applicable en matière de débits de boissons sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et son affichage.

Article 7 : Un exemplaire sera remis à Madame Brigitte Nelken, à Madame le Commandant de la Gendarmerie de Pont-à-Marcq et publication en Mairie.

Fait à Templeuve-en-Pévèle, le 9 juin 2023

Le Maire,
Luc MONNET

